
Charte de signature commune des publications scientifiques

Mars 2020

1. Préambule

L'identification de l'affiliation institutionnelle d'une publication constitue un enjeu majeur pour les établissements tutelles des unités de recherche, avec des impacts en termes de rayonnement international et d'attractivité. C'est également le principal critère utilisé dans les classements internationaux.

Cette charte de signature commune de publications vise à fixer les règles et à communiquer les principales consignes à suivre pour que la structure de recherche, l'Université de Nantes, l'INSERM et le CHU de Nantes, ainsi que les autres tutelles soient correctement repérées et recensées dans les bases de données internationales.

Elle s'appuie sur les pratiques internationales, le fonctionnement des bases bibliométriques reconnues¹, les recommandations nationales, en particulier celles de l'Observatoire des Sciences et des Techniques (OST) et la Charte AVIESAN signée par la CPU et les principaux organismes de recherche.

2. Domaine d'application

Cette charte s'applique à la publication scientifique de tout personnel² :

- employé par l'Université de Nantes, l'INSERM ou le CHU de Nantes, qu'il effectue ses recherches dans une structure de recherche des sites ligériens (listées en annexe 2) ou qu'il soit accueilli dans une autre structure ;

ou

- exerçant son activité de recherche au sein d'une des structures de recherche listées en annexe 2 et employé par un autre organisme que l'Université de Nantes, l'INSERM ou le CHU de Nantes³, qu'il soit ou non tutelle de cette structure

¹ Clarivate Analytics-Web of Science, Elsevier-Scopus

² Enseignant-e-s-chercheur-e-s, chercheur-e-s, doctorant-e-s, post-doc... Cette signature peut figurer dans le règlement intérieur des structures de recherche.

³ Le nom de l'établissement employeur peut être ajouté avec les tutelles de l'unité, sur la même ligne. En l'absence d'accord (établissement non tutelle de la structure), le mode multiligne est privilégié : d'une part, l'établissement employeur avec le laboratoire principal de rattachement du chercheur associé et les autres éléments de signature définis dans sa propre charte, et d'autre part, l'unité de recherche et ses tutelles selon les règles définies par la présente charte.

3. Principes généraux

▷ TUTELLES MENTIONNÉES

Le principe de la charte repose sur la mention dans la signature des seules tutelles relevant du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et établissements de santé publique des co-auteurs de la publication, ainsi que des organismes de recherche EPST tutelles de(s) structure(s) de recherche.

La liste complète des structures de recherche concernées est annexée à la présente charte.

▷ MODE MONOLIGNE

Les bases bibliométriques reconnues permettent l'identification de plusieurs tutelles d'une structure de recherche au sein d'une même ligne d'affiliation. De ce fait, le modèle monoligne constitue la règle pour toute publication (une ligne par unité de recherche).

Quatre exceptions autorisent si nécessaire le passage en mode multilignes :

- Un personnel employé par l'Université de Nantes, l'INSERM ou le CHU de Nantes mais exerçant son activité de recherche dans une structure de recherche dont aucun des trois organismes n'est tutelle⁴ ;
- Un personnel d'une structure de recherche multi-sites employé par une tutelle qui ne relève pas du site de Nantes⁵ ;
- Un personnel exerçant au sein d'une unité de recherche mentionnée en annexe 2 mais employé par un établissement ou organisme non tutelle³ ;
- Contraintes éditoriales.

▷ ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA SIGNATURE UNIQUE

- Intitulés :
 - Les intitulés exacts des établissements co-tutelles des structures de recherche concernées sont décrits en annexe 1.
 - L'intitulé de la structure de recherche, défini en concertation avec les directions d'unités, doit être exactement celui décrit en annexe 2 de cette charte. Il doit rester uniforme pour toutes les publications de la structure.
- Ordre de mention : structure hiérarchique descendante
 - Mention de la/des tutelle(s) puis de la structure de recherche, sauf contraintes éditoriales imposant l'ordre ascendant.
 - Université en 1^{er}, CHU de Nantes en 2^e (le cas échéant en fonction de co-auteurs dans les laboratoires de recherche mais en 1^{er} pour les structures de recherche clinique), autres EPSCP, puis les EPST en dernier⁶, ces derniers ne délivrant pas de diplôme et n'entrant pas dans les classements internationaux.
 - Pour la signature des articles incluant un auteur personnel hospitalier ou hospitalo-universitaire rattaché au CHU de Nantes et employé ou hébergé dans l'une des structures de recherche mentionnées en annexe 2, les deux noms « Université de Nantes » et « CHU Nantes » sont mentionnés dans cet ordre.

N.B. : seuls deux niveaux d'information sont donnés : celui de la/des tutelle(s) et celui de la structure de recherche. Les autres (pôles, composantes, départements, services, équipes, unité fonctionnelle) ne doivent pas apparaître.

³ Le nom de l'établissement employeur peut être ajouté avec les tutelles de l'unité sur la même ligne. En l'absence d'accord (établissement non tutelle de la structure), le mode multiligne est privilégié : d'une part l'établissement employeur avec le laboratoire principal de rattachement du chercheur associé et les autres éléments de signature définis dans sa propre charte et d'autre part l'unité de recherche et ses tutelles selon les règles définies par la présente charte.

⁴ Le mode multiligne est choisi uniquement si le modèle de signature du laboratoire d'accueil ne permet pas l'ajout en mode monoligne de l'employeur.

⁵ Le mode multiligne est choisi uniquement si une tutelle de la structure ne faisant pas partie du site de Nantes n'accepte pas le mode monoligne préconisé par la présente charte.

⁶ Les EPST doivent toujours apparaître en dernier, même s'il s'agit de l'employeur du premier auteur. Les principaux organismes ont convenu de suivre la logique des politiques de site telle que préconisée dans cette charte (cf. [rapport de l'I.G.A.E.N.R \(mai 2017\)](#) - « la prise en compte des classements internationaux dans les politiques de site »)

- Adresse postale : trois possibilités sont offertes en fonction du lieu géographique où s'effectuent les travaux publiés : « F-44000 Nantes, France » ; « F-44600 Saint-Nazaire, France » ; « F-85000 La Roche-sur-Yon, France » (sans BP ni CEDEX).
- **Les programmes ou structures de financement des travaux de recherche⁷** ne figurent pas dans la signature. Ils sont mentionnés dans les remerciements (avec l'identifiant du projet concerné). De même, les structures fédératives et les instituts hospitaliers sont mentionnés dans les remerciements, sauf dans le cas particulier où un personnel de la structure est co-auteur de la publication. Le cas échéant, la charte s'applique comme pour les unités de recherche (conformément à l'annexe 3).
- Séparateurs : les différentes informations présentes dans la signature doivent être séparées par des virgules. Aucun autre caractère ne doit être utilisé.

Modèle de signature unique

La signature se décline selon le modèle générique monoligne suivant :

Prénom Nom ¹

¹ Université de Nantes^a, [CHU Nantes^b], [autre(s) EPSCP^c], [CNRS^d], [INSERM^d], [autre(s) EPST^d], [intitulé de l'unité], [F-CodePostal Ville^e], France

^a mention obligatoire sur toutes les publications issues de toutes les structures de recherche listées en annexe 2.

^b le cas échéant, en cas de co-auteurs appartenant au CHU de Nantes.

^c autres tutelles des structures de recherche : universités d'un autre site que celui de Nantes, autres écoles ou établissements. Ces mentions sont obligatoirement ajoutées sur le mode monoligne si des coauteurs sont employés par ces EPSCP, facultatives dans le cas contraire.

^d en cas de cotutelle uniquement.

^e selon le site géographique où s'effectuent les travaux publiés : « F-44000 Nantes, France » ; « F-44600 Saint-Nazaire, France » ; « F-85000 La Roche-sur-Yon, France ». Dans le cas d'une publication avec plusieurs auteurs de la même structure de recherche mais de sites différents, « F-44000 Nantes, France » devra être utilisé.

Annexes

ANNEXE 1 - LIBELLE DES INSTITUTIONS TUTELLES ET PARTENAIRES

Les établissements suivants sont classés par ordre alphabétique.

Complet	Abrégé
AGROCAMPUS OUEST	Agrocampus Ouest
CENTRALE SUPÉLEC	CentraleSupélec
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NANTES	CHU Nantes
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	CNRS
ÉCOLE CENTRALE DE NANTES	Centrale Nantes
ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES	EPHE
INSTITUT DE CANCÉROLOGIE DE L'OUEST	ICO
INSTITUT FRANÇAIS DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DES TRANSPORTS, DE L'AMÉNAGEMENT ET DES RÉSEAUX	IFSTTAR
IMT ATLANTIQUE BRETAGNE-PAYS DE LA LOIRE	IMT Atlantique
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE	INRA
INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES DE RENNES	INSA Rennes
INSTITUT NATIONAL DE LA SENTE ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE	INSERM
ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE, AGROALIMENTAIRE ET DE L'ALIMENTATION DE NANTES ATLANTIQUE	ONIRIS
UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE L'OUEST	UCO Angers
UNIVERSITÉ D'ANGERS	Univ Angers
UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE	Univ Brest
UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE	Unicaen
UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE	Univ La Rochelle
LE MANS UNIVERSITÉ	Le Mans Univ
UNIVERSITÉ DE RENNES 1	Univ Rennes
UNIVERSITÉ DE RENNES 2	Univ Rennes
UNIVERSITÉ DE TOURS	Université de Tours

ANNEXE 2 - MODÈLES DE SIGNATURE PAR STRUCTURE DE RECHERCHE

Les structures de recherche suivantes sont classées par ordre alphabétique.

Acronyme unité	Modèle de signature
CAPHI	Université de Nantes, [autre(s) tutelle(s)] ^{(1), (6)} , CAPHI, EA 7463, F-44000 Nantes, France
CDMO	Université de Nantes, Centre de droit maritime et océanique, CDMO, EA 1165, F-44000 Nantes, France
CEISAM	Université de Nantes, CNRS, CEISAM, UMR 6230, F-44000 Nantes, France
CENS	Université de Nantes, CNRS, CENS, F-44000 Nantes, France
CFV	Université de Nantes, [UBO] ^{(1), (6)} , Centre François Viète d'épistémologie et d'histoire des sciences et des techniques, EA 1161, F-44000 Nantes, France
CIC	CHU Nantes, INSERM, Université de Nantes ⁽²⁾ , [Nom du service ou du département clinique], CIC 1413, [IMAD] ⁽⁵⁾ , F-44000 Nantes, France
CRCINA	Université de Nantes, Univ Angers, [CHU Nantes] ⁽¹⁾ , INSERM, CNRS ⁽³⁾ , CRCINA, F-44000 Nantes, France
CRéAAH	Université de Nantes, [autre(s) tutelle(s)] ^{(1), (6)} , CNRS, Ministère de la culture et de la communication, CRéAAH, LARA, UMR 6566, F-44000 Nantes, France
CREN	Université de Nantes, Le Mans Université ^{(1), (6)} , Centre de recherche en éducation de Nantes, CREN, EA 2661, F-44000 Nantes, France
CRHIA	Université de Nantes, Univ La Rochelle ^{(1), (6)} , Centre de recherches en histoire internationale et atlantique, CRHIA, F-44000 Nantes, France
CRINI	Université de Nantes, Centre de recherche sur les identités, les nations et l'interculturalité, CRINI, EA 1162, F-44000 Nantes, France
CRTI	Université de Nantes, [CHU Nantes] ⁽¹⁾ , INSERM, Centre de Recherche en Transplantation et Immunologie, UMR 1064, [ITUN] ⁽⁵⁾ , F-44000 Nantes, France
DCS	Université de Nantes, CNRS, Droit et changement social, F-44000 Nantes, France
EA 3826	Université de Nantes, [CHU Nantes] ⁽¹⁾ , Thérapeutiques cliniques et expérimentales des infections, EA 3826, F-44000 Nantes, France
ESO	Université de Nantes, [autre(s) tutelle(s)] ^{(1), (6)} , CNRS, ESO, Espaces et Sociétés, UMR 6590, F-44000 Nantes, France
GeM	Université de Nantes, [Centrale Nantes] ^{(1), (6)} , CNRS, GeM, UMR 6183, [F-CP Ville] ⁽⁴⁾ , France
GEPEA	Université de Nantes, [IMT Atlantique] ⁽¹⁾ , Oniris ⁽⁶⁾ , CNRS, GEPEA, UMR 6144, [F-CP Ville] ⁽⁴⁾ , France
IETR	Université de Nantes, [autre(s) tutelle(s)] ^{(1), (6)} , CNRS, IETR, UMR 6164, F-44000 Nantes, France
IICiMed	Université de Nantes, [CHU Nantes] ⁽¹⁾ , Cibles et médicaments des infections et du cancer, IICiMed, EA 1155, F-44000 Nantes, France
IMN	Université de Nantes, CNRS, Institut des Matériaux Jean Rouxel, IMN, F-44000 Nantes, France
Institut du thorax	Université de Nantes, [CHU Nantes] ⁽¹⁾ , CNRS, INSERM, l'institut du thorax, F-44000 Nantes, France
IRDPA	Université de Nantes, Institut de recherche en droit privé, IRDP, EA 1166, F-44000 Nantes, France
IREENA	Université de Nantes, Institut de Recherche en Énergie Électrique de Nantes Atlantique, IREENA, EA 4642, F-44600 Saint-Nazaire, France

⁽¹⁾ Mention uniquement si l'un des co-auteurs de la publication est employé par cet établissement.

⁽²⁾ L'établissement universitaire n'étant pas tutelle du laboratoire, Université de Nantes doit apparaître obligatoirement, mais derrière le nom du fondateur employeur.

⁽³⁾ Uniquement pour les personnels membres d'équipes ERL.

⁽⁴⁾ Selon le lieu d'appartenance des personnels concernés : « F-44000 Nantes, France » ; « F-44600 Saint-Nazaire, France » ; « F-85000 La Roche-sur-Yon, France ». Dans le cas d'une publication avec plusieurs auteurs du même laboratoire mais de sites différents, « F-44000 Nantes, France » devra être utilisé.

⁽⁵⁾ Mention optionnelle uniquement en cas de contribution de l'institut concerné dans les travaux publiés.

⁽⁶⁾ Le premier établissement mentionné doit être l'employeur du premier auteur. Dans le cas de plusieurs auteurs, l'ordre de mention des établissements doit respecter l'ordre d'apparition des auteurs dans la publication.

L'AMO	Université de Nantes, L'Antique, le Moderne, EA 4276, F-44000 Nantes, France
LBPV	Université de Nantes, Laboratoire de Biologie et Pathologie Végétales, LBPV, EA 1157, F-44000 Nantes, France
LEMNA	Université de Nantes, LEMNA, F-44000 Nantes, France
LETG	Université de Nantes, [autre(s) tutelle(s)] ^{(1),(6)} , CNRS, LETG, UMR 6554, F-44000 Nantes, France
LLING	Université de Nantes, CNRS, Laboratoire de linguistique de Nantes, UMR 6310, F-44000 Nantes, France
LMJL	Université de Nantes, CNRS, Laboratoire de Mathématiques Jean Leray, LMJL, F-44000 Nantes, France
LPG	Université de Nantes, Univ Angers, CNRS, LPG, UMR 6112, F-44000 Nantes, France
LPPL	Université de Nantes, Univ Angers, Laboratoire de psychologie des Pays de la Loire, LPPL, EA 4638, F-44000 Nantes, France
LS2N	Université de Nantes, [Centrale Nantes] ^{(1),(6)} , [IMT Atlantique] ^{(1),(6)} , CNRS, LS2N, F-44000 Nantes, France
LTen	Université de Nantes, CNRS, Laboratoire de thermique et énergie de Nantes, LTeN, UMR 6607, F-44000 Nantes, France
MiHAR	Université de Nantes, [CHU Nantes] ⁽¹⁾ , The Microbiotas Hosts Antibiotics and bacterial Resistances Lab, F-44000 Nantes, France
MIP	Université de Nantes, [Le Mans Université] ^{(1),(6)} , [CHU Nantes] ⁽¹⁾ , Movement - Interactions - Performance, MIP, EA 4334, F-44000 Nantes, France
MMS	Université de Nantes, [autre(s) tutelle(s)] ^{(1),(6)} , [CHU Nantes] ⁽¹⁾ , MMS, EA 2160, F-44000 Nantes, France
PhAN	Université de Nantes, [CHU Nantes] ⁽¹⁾ , INRA, UMR 1280, PhAN, [IMAD] ⁽⁵⁾ , F-44000 Nantes, France
Phy-Os	Université de Nantes, [CHU Nantes] ⁽¹⁾ , INSERM, Bone sarcomas and remodeling of calcified tissues, UMR 1238, F-44000 Nantes, France
RMeS-lab	Université de Nantes, Oniris, [CHU Nantes] ⁽¹⁾ , INSERM, Regenerative Medicine and Skeleton, RMeS, UMR 1229, F-44000 Nantes, France
SPHERE	Université de Nantes, Univ Tours, [CHU Nantes] ⁽¹⁾ , [CHU Tours] ⁽¹⁾ , INSERM, MethodS in Patients-centered outcomes and HEalth Research, SPHERE, F-44000 Nantes, France
SUBATECH	Université de Nantes ⁽⁶⁾ , IMT Atlantique ⁽⁶⁾ , CNRS, SUBATECH, F-44000 Nantes, France
TENS	Université de Nantes, [CHU Nantes] ⁽¹⁾ , INSERM, The enteric nervous system in gut and brain disorders, [IMAD] ⁽⁵⁾ , F-44000 Nantes, France
Services hospitaliers et UIC hors CIC	CHU Nantes, Université de Nantes ⁽²⁾ , [Nom du service ou du département clinique], [Institut] ⁽⁵⁾ , F-44000 Nantes, France
UFIP	Université de Nantes, CNRS, UFIP, UMR 6286, F-44000 Nantes, France
UMR 1089	Université de Nantes, [CHU Nantes] ⁽¹⁾ , INSERM, UMR 1089, F-44000 Nantes, France

⁽¹⁾ Mention uniquement si l'un des co-auteurs de la publication est employé par l'établissement.

⁽²⁾ L'établissement universitaire n'étant pas tutelle du laboratoire, Université de Nantes doit apparaître obligatoirement, mais derrière le nom du fondateur employeur.

⁽³⁾ Uniquement pour les personnels membres d'équipes ERL.

⁽⁴⁾ Selon le lieu d'appartenance des personnels concernés : « F-44000 Nantes, France » ; « F-44600 Saint-Nazaire, France » ; « F-85000 La Roche-sur-Yon, France ». Dans le cas d'une publication avec plusieurs auteurs du même laboratoire mais de sites différents, « F-44000 Nantes, France » devra être utilisé.

⁽⁵⁾ Mention optionnelle uniquement en cas de contribution de l'institut concerné dans les travaux publiés.

⁽⁶⁾ Le premier établissement mentionné doit être l'employeur du premier auteur. Dans le cas de plusieurs auteurs, l'ordre de mention des établissements doit respecter l'ordre d'apparition des auteurs dans la publication.

ANNEXE 3 - AUTRES MODÈLES DE SIGNATURE

STRUCTURES FÉDÉRATIVES DE RECHERCHE ET INSTITUTS HOSPITALIERS

- Lorsqu'un personnel propre à l'une de ces structures est co-auteur d'une publication pour des travaux qui ne sont pas en lien avec les thématiques de son laboratoire d'affectation

- mode monoligne avec mention uniquement de la structure :

Nom Prénom ¹

¹ Université de Nantes, [autre(s) EPSCP], [EPST tutelle(s)], [autre(s) tutelle(s)], [intitulé de la structure], [F-CodePostal Ville], France.

- Lorsqu'un personnel propre à l'une de ces structures est co-auteur d'une publication pour des travaux en lien avec les thématiques de son laboratoire d'affectation

- mode multiligne :

Nom Prénom ^{1,2}

¹ Signature de l'unité de recherche concernée (cf. annexe 2 de la charte)

² Université de Nantes, [autre(s) EPSCP], [EPST tutelle(s)], [autre(s) tutelle(s)], [intitulé de la structure], [F-CodePostal Ville], France.

CAPACITÉS SAS, FILIALE DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES

- Lorsqu'un personnel propre à Capacités SAS est co-auteur d'une publication pour des travaux qui ne sont pas en lien avec les thématiques de son laboratoire d'affectation

- mode monoligne avec mention uniquement de la filiale